

et la décision de ces évaluateurs sera finale. Viennent ensuite les dispositions qui regardent les réclamations privées, c'est-à-dire de corporations, compagnies et individus des Etats-Unis pour dommages causés depuis le 13 avril 1861 jusqu'au 9 avril 1865; sous cette rubrique sont comprises toutes réclamations pour dommages causés autrement que par les déprédations des vaisseaux dont il a été question. Cet article douze permet aussi aux corporations, compagnies et individus, sujets britanniques, de filer leurs réclamations pour dommages causés pendant le même temps et pour les mêmes raisons. Toutes ces réclamations seront soumises à des arbitres. L'article dix-huitième stipule que les pêcheurs américains auront désormais le droit de faire la pêche sur les côtes de la mer et sur les côtes des baies, havres, etc., etc., des Provinces de Québec, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, de l'Isle du Prince Edouard et des autres îles adjacentes sans aucune restriction; ils peuvent faire sécher leur poisson sur les côtes, et pourvu qu'ils respectent les droits de la propriété privée et n'empêchent point les pêcheurs de Sa Majesté d'exercer paisiblement leur profession. L'article dix-neuf concède les mêmes droits à nos pêcheurs sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre. L'article 21 stipule que les produits de pêche auront libre entrée dans les deux pays.

Article 22. Et comme le gouvernement anglais prétend que les privilèges accordés aux Américains sont plus considérables que ceux accordés aux sujets britanniques; prétention niée par les Etats-Unis, une commission sera nommée pour examiner ce point et décider le montant de la compensation que les Etats-Unis devraient payer. Les articles 23, 24, 25, déterminent quels seront les membres de cette commission, leur manière de procéder, etc. Cette troisième partie du Traité suggère une foule de considérations importantes. Aujourd'hui nous ne voulons que faire connaître le traité lui-même: et nous en venons à ce qui regarde les droits de navigation. Art. 26 La navigation du St. Laurent, des rivières Yucan, Porcupine et Stikine sera désormais ouverte aux navires des Etats-Unis. Ceci est de la plus haute importance. Art. 27. Le gouvernement Impérial s'engage à persuader au gouvernement de la Puissance du Canada, d'ouvrir les canaux du St. Laurent, Welland et autres, aux américains sur un pied de parfaite égalité avec les citoyens de la Puissance. Les Etats-Unis feront la même chose pour le canal du Lac St. Clair et pour les canaux qui communiquent avec nos rivières et nos lacs. Art. 28. Le lac Michigan nous sera ouvert. Art. 29 et 30. Les marchandises venant de pays étrangers et destinées aux possessions Britanniques pourront être transportées à travers le territoire américain, franches d'impôts, le même droit accordé aux américains à travers le Canada. Art. 33. Les dispositions précédentes seront en force pendant 10 ans. Les dispositions qui regardent les pêcheries et les principes concernant les droits de navigation doivent être ratifiées, avant d'être en force, par le Congrès, le Parlement Anglais et celui du Canada. La dernière partie du Traité regarde (art. 34, 35, 36, 37, 38, 43) la limite du territoire entre les Etats-Unis et les possessions Britanniques dans le Nord. Le traité de 1846 avait laissé indéfini ce point. Où doit passer la ligne qui sépare les deux pays? C'est ce que Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne sera prié de décider par arbitrage.

Comme on le voit, cette Haute Commission a enfanté à défaut d'autres choses plusieurs petites Commissions et un assez grand nombre d'arbitres. Un article de plus à stipuler, une question de plus à démêler et nous n'aurions pas été surpris de voir intervenir l'Empereur du Japon comme arbitre entre l'Angleterre et les Etats-Unis.

En Angleterre, cet événement assez longtemps attendu, a détourné l'attention accordée au projet de taxe de M. Lowe sur les allumettes. C'était une question brûlante que ce projet, aussi a-t-elle failli mettre Londres en feu, sinon tout le pays, et il ne fallait rien moins que le froid des conclusions précitées pour éteindre l'embrasement même après que ce malencontreux projet eut été abandonné. En Canada, où il ne serait pas facile de taxer les allumettes, le traité n'a pas commandé toute l'attention qu'il n'aurait pas manqué d'avoir dans un temps plus calme. En effet, chacune des Provinces est absorbée par les élections ou par les préparations aux luttes électorales. Tel sera le sort du traité qu'il sera d'abord disséqué sur les *hustings* avant d'être discuté par les journaux et ratifié.

Parmi les événements du mois nous ne voudrions pas oublier de mentionner la visite à Montréal de Sa Grâce l'Archevêque de Québec comme délégué du Saint Siège pour s'enquérir dans des difficultés survenues dans l'érection de quelques paroisses. Sa Grâce a été reçu partout avec les honneurs et les respects dus au représentant du Chef de l'Eglise Catholique et avec la considération que méritent les talents et les qualités personnelles du saint prélat. Nous donnons dans d'autres colonnes le compte-rendu de la visite de Sa Grâce à l'Ecole Normale Jacques-Cartier, et nous regrettons beaucoup que le manque d'espace ne nous permette pas de parler des autres visites de l'Archevêque aux différentes maisons d'éducation de la ville et des alentours. Nous aimerions à dire un mot de ces belles séances dont on garde toujours le souvenir et où on aime tant encore à se rencontrer.

Suivant notre coutume, terminons par où tout termine. Nous sommes un peu en retard avec la mort; notre dernière revue n'a pas pu suffire à toutes les notices nécrologiques; espérons que par revanche la mort sera à son tour en retard avec nous.

Nous avons donc à enregistrer la mort de la Reine de Suède et Norvège. La Reine de Suède était la fille du Prince Frédéric des Pays-Bas et la

mère de la Princesse Héritière de la Couronne de Danemark. Cette auguste personne est tombée victime de son bon cœur et de sa charité, s'étant épuisée au lit de mort de sa mère, puis ensuite à la maladie du Roi de Suède, son époux, qu'elle a soigné jour et nuit. La Reine n'était âgée que de quarante-trois ans et était adorée de son peuple.

Pendant que ces deux royaumes-unis pleuraient ainsi leur bonne reine, la Turquie perdait un de ses plus fameux généraux. Omer Pacha qui s'est couvert de gloire dans la guerre des Turcs contre les Russes en 1853 était Autrichien, et son véritable nom était Michel Lattas. La vie de ce fameux général a été des plus aventureuses. Né en Croatie, en 1806, de parents qui occupaient une assez haute position dans cette partie du pays, Michel Lattas fit ses études à l'école normale militaire de Plaski, son village natal, et se fit particulièrement remarquer par sa belle écriture, qui fut plus tard l'occasion de sa fortune. On n'a jamais su au juste ce qui avait pu décider cet homme remarquable à abandonner à la fois sa patrie et la religion de ses pères. Toujours est-il qu'il laissa une position assez honorable pour aller s'engager en Bosnie, comme teneur de livres, chez un marchand. En 1834, Michel Lattas, qui avait embrassé le mahométisme, et qui s'appelait désormais Omer Pacha, est nommé précepteur des enfants de Hussein Pacha. Puis on le trouve successivement professeur d'écriture, dans une école militaire, à Constantinople, et plus tard chez le prince Abdul Medjid, aujourd'hui sultan. Omer Pacha sut se faire aimer des grands et se fit de puissants protecteurs. Ce qui, joint à un mariage riche, lui fit obtenir une commission de capitaine dans l'armée turque. Dès lors, Omer Pacha s'avança à grands pas dans la carrière militaire, grâce à ses connaissances européennes. Il fit, en 1839, la campagne de Syrie, en qualité de colonel et fut chargé plus tard en qualité de général de la suppression de plusieurs révoltes, entr'autres celles d'Albanie et de Kurdistan. Mais il y a une ombre à cette gloire militaire, car il a été accusé avec raison de cruauté envers les chrétiens, lorsqu'il était gouverneur dans le Liban.

En 1848, Omer Pacha, commandant en chef de l'armée turque, discipline admirablement son armée pendant l'occupation des principautés danubiennes par les troupes alliées de Turquie et de Russie. En 1850, il comprime par les armes une révolte en Bosnie. Enfin arrive 1853 et la guerre contre la Russie, où par sa tactique et ses connaissances, il contraignit son adversaire, le général Gortschakoff, à le suivre et à accepter enfin le combat d'Olteintza qui dura trois jours et où il fit preuve de la plus grande habileté. Il réussit enfin à repousser l'armée russe et à la forcer à repasser le Pruth, après avoir abandonné le siège de Silistrie. La guerre de Crimée porta atteinte à sa réputation militaire, car il n'y donna aucune preuve de ce génie militaire qu'on avait reconnu en lui. Chargé d'un mouvement qui devait avoir pour résultat la levée du siège de Kars, il ne put arriver à temps pour sauver cette héroïque petite ville, mais cet échec était dû, il est vrai, au matériel insuffisant qu'il avait pu réunir et à l'état affreux des routes.

Toutefois on ne saurait nier à ce général des qualités supérieures et des talents au-dessus de la moyenne. Il avait de plus, su mériter et obtenir l'estime et l'amitié de son souverain et de tous les grands, de façon que sa perte a vraiment été un deuil public.

Au milieu de la lutte fratricide qui désola la France, il est tombé sous le fer et le feu des deux côtés, plus d'une victime remarquable; cependant aucun nom bien connu n'est parvenu jusqu'ici depuis l'assassinat des généraux, la première journée de l'Émeute. Aussi, ce n'est pas d'un guerrier, mais d'un poète bien considéré que nous aurons à dire quelques mots. Emile Deschamps, décédé à Versailles le 23 avril, était connu par ses poésies d'une grâce charmante qui n'exclut pas le style et le rythme le plus châtié. Tout jeune, il écrivit une ode patriotique qui fut remarquée de Napoléon qui lui fit donner une place. Mais ce n'est que de 1818 que date sa carrière littéraire dans laquelle il débuta par des comédies. En 1820, M. Emile Deschamps fonda et dirigea avec V. Hugo, de Vigny, Nodier et autres, la *Muse française*. Ses pièces de poésie signées le *jeune moraliste*, ont été réunies en 1826 sous ce titre: *Le jeune moraliste du XIXe siècle*. On a de plus de M. Deschamps les *Études françaises et étrangères*, et plusieurs nouvelles et pièces de poésie très goûtées qu'il a semées dans une foule de revues et de recueils, et qui rendirent son nom populaire à juste titre.

Celui d'entre nous que la mort vient de frapper n'était pas un poète comme Emile Deschamps et encore bien moins un guerrier comme Omer-Pacha, mais c'était le chef d'une de nos plus nobles et plus anciennes familles. L'Honorable Elzéar Henri Duchesnay, Sénateur, vient de s'éteindre à l'âge de 61 ans et quelques mois. La famille Duchesnay est alliée aux familles les plus illustres de notre histoire, aux de Beaujeu, aux de Salaberry, aux de Lotbinière, aux d'Eschambault, aux Taschereau, enfin à presque toutes nos familles remarquables. M. Duchesnay fut élevé, sous les yeux de ses parents, par des précepteurs, et hérita ainsi de la distinction de manières et de cette générosité et cette franchise de caractère qu'on s'accorde à reconnaître à l'ancienne noblesse française. M. Duchesnay épousa en 1834 la fille aînée du Juge J. O. Perrault, et en secondes noces la fille du Juge J. F. Taschereau, sœur du nouvel Archevêque de Québec. Reçu avocat en 1832, M. Duchesnay fut cette année même placé temporairement au Greffe de la Couronne à Québec. Nommé Magistrat stipendiaire pour le District de Montréal en 1839, il cumula avec cette charge le poste important de Magistrat de police jusqu'en 1843. Mais M. Duchesnay préférait la vie de nos belles campagnes à celles des